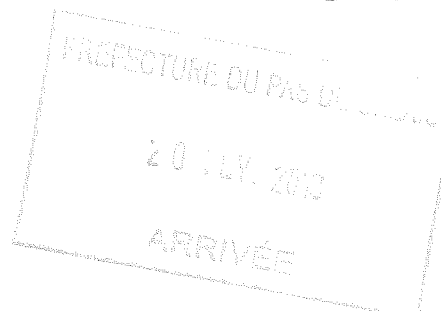
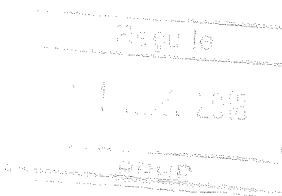


VICTOR Jean-Philippe
CD 70
LA FERTE CAMBLAIN
62550 PERNES
0680135600
victorj2@orange.fr



M. le Préfet Fabien SUDRY
16 place de la préfecture
62000 ARRAS

La Ferté, Le 16/11/2018

Monsieur le Préfet,

Je vous fais part de mes observations quant à la pose d'éoliennes sur la commune de Camblain-Chatelain. L'éolienne référencée CC 04 qui se situera au sommet des terres sera une gêne pour les habitants de Camblain-Chatelain au vu de son futur positionnement. Une gêne tant sur le point vu visuel que du point de vu acoustique sera occasionnée car les vents dominants traversant cette éolienne se dirigeront droit sur la commune de Camblain-Chatelain et les premières maisons se trouvant à moins d'un kilomètre seront impactées par les nuisances sonores. Par ailleurs, pour un plan de développement éolien sur la commune de Camblain-Chatelain, il est regrettable de constater que la moitié du parc éolien Camblinois (soit 2 éoliennes sur 4) ne sera pas placée sur des parcelles appartenant à des propriétaires Camblinois ni sur des parcelles exploitées par des agriculteurs de cette même commune. Il aurait été plus judicieux en terme de dédommagement pour les gênes visuelles, environnementales et acoustique de privilégier l'installation des éoliennes à des propriétaires et exploitants Camblinois. Selon le positionnement du parc éolien les plus impactés par les nuisances de ces éoliennes seront les habitants de Camblain et non des autres communes. De plus, le parcellaire agricole de Camblain Chatelain est en cours de remembrement ce qui pose problème pour les attributions des nouvelles parcelles. Quant à l'éolienne CC 01 au vu de son placement risque de soulever une problématique en terme de distance par rapport au tracé du prolongement de la nouvelle route D301 (voie de contournement DIVION OURTON). Se pourrait-il qu'il y ai un manque de coordination entre les services de développement éolien et routier ?

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

VICTOR Jean-Philippe